

# Conditions Générales de Vente

## Réservations de cours de surf - Groupes

### Informations sur le prestataire

<b>Raison sociale</b>	IT'S ON SURF SCHOOL
<b>Forme juridique</b>	SASU
<b>SIRET</b>	833 500 374 00016
<b>Adresse</b>	Centre Nautique Pierre Mallet - Quai Goslar - 33120 ARCACHON
<b>Téléphone</b>	+33 (0) 6 75 38 70 49
<b>Email</b>	itson.surf@gmail.com
<b>Site web</b>	<a href="https://www.itsonsurf-arcachon.com">https://www.itsonsurf-arcachon.com</a>

### Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent exclusivement aux réservations de cours de surf en groupe effectuées auprès de IT'S ON SURF SCHOOL.

Est considérée comme réservation groupe toute demande portant sur un minimum de 6 participants, qu'il s'agisse de groupes scolaires, associatifs, d'entreprise (team-building), EVG/EVJF ou de toute autre nature.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présents CGV par le responsable du groupe, ci-après dénommé « Le Responsable ».

### Article 2 : Modalités de réservation

Toute demande de réservation doit être adressée à IT'S ON par email, téléphone ou via la formulaire disponible sur le site web, en précisant au minimum :

- La nature du groupe (scolaire, associatif, entreprise, etc)
- La date ou dates souhaité(es)
- Le nombre de participants, leurs âges et leurs niveaux (débutant, initiation, intermédiaire)
- L'identité et les coordonnées du Responsable du groupe

La réservation est considérée comme ferme et définitive à réception du bon de commande signé et du versement de l'arrhes prévu à l'article 3.

## **Article 3 : Tarifs et conditions de paiement**

### **3.1 Tarifs**

Les tarifs appliqués aux groupes font l'objet d'un devis personnalisé communiqué par IT'S ON préalablement à toute réservation. Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Les tarifs peuvent varier selon la saison, le nombre de participants, la durée de la prestation et la nature du groupe. Tout devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

### **3.2 Acompte**

Un acompte de 30% du montant total TTC est exigé lors de la confirmation de la réservation. Cet acompte est payable par :

- Virement bancaire (RIB disponible sur demande)
- Chèque à l'ordre de IT'S ON Surf School

Cet acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation de la part du Responsable, sauf dans les cas prévus à l'Article 4.

### **3.3 Cas particulier - Groupes scolaires et espaces jeunes (paiement Chorus Pro)**

Par dérogation aux dispositions de l'article 3.2, les établissements scolaires (collèges, lycées, écoles primaires, universités, etc) ainsi que les espaces jeunes (centre loisirs, maisons des jeunes et de la culture, structures municipales jeunesse, etc) bénéficient de conditions de paiement adaptées au cadre de la commande publique.

Aucun acompte n'est demandé aux groupes scolaires et aux espaces jeunes. La réservation est confirmée dès réception d'un bon de commande officiel émis par l'établissement, mentionnant le numéro d'engagement comptable. Le règlement est effectué après réalisation de la prestation, via la plateforme Chorus Pro, conformément aux règles de la comptabilité publique.

La facture est émise par l'école dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la réalisation de la prestation est déposée sur Chorus Pro. Le délai du paiement applicable est celui prévu par le règlementation en vigueur (30 jours les collectivités publiques).

### **3.4 Solde**

Le solde restant dû est à régler au plus tard 7 jours avant la date du cours, sauf accord préalable écrit par IT'S ON. En absence de règlement dans ce délai, IT'S ON

réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement d'acompte.

## **Article 4 : Annulation et remboursement**

### **4.1 Annulation par le Responsable du groupe**

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier recommandé) à l'adresse de IT'S ON. Les conditions de remboursement sont suivantes :

#### **Hors saison estivale (1er septembre au 30 juin)**

<b>Délai avant la date du cours</b>	<b>Remboursement</b>
Plus de 30 jours	Remboursement intégral des sommes versées
Entre 15 et 30 jours	Remboursement du solde uniquement (acompte conservé)
Moins de 15 jours	<b>Aucun remboursement</b>

#### **Haute saison (1er juillet au 31 août)**

*(En raison de la forte demande durant la période estivale, des conditions d'annulation plus strictes s'appliquent.)*

<b>Délai avant la date du cours</b>	<b>Remboursement</b>
Plus de 30 jours	Remboursement intégral des sommes versées
Entre 20 et 30 jours	Remboursement du solde uniquement (acompte conservé)
Moins de 20 jours	<b>Aucun remboursement</b>

### **4.2 Annulation par IT'S ON**

IT'S ON se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance dans les cas suivants :

- Conditions météorologiques ou océaniques dangereuses (décision du moniteur responsable)
- Cas de force majeure (intempéries, arrêté préfectoral, etc)

En cas d'annulation à l'initiative de IT'S ON, le Responsable se verra proposer en priorité un report à une date ultérieure. Si aucune date de report ne convient, l'intégralité des sommes versées sera remboursée sous 14 jours ouvrables.

### **4.3 Modification de l'effectif**

Toute réduction du nombre de participants doit être signalée au plus tard 10 jours avant le cours hors saison estivale (du 1er septembre au 30 juin) ou 15 jours avant le cours en saison estivale (du 1er juillet au 31 août). En dessous du seuil minimum fixé, IT'S ON pourra facturer le tarif du groupe minimal prévu au devis.

## **Article 5 : Responsabilité et sécurité**

### **5.1 Obligation du Responsable du groupe**

Le responsable du groupe s'engage à :

- S'assurer que tous les participants sont aptes à pratiquer le surf (absence de contre-indication médicale, aptitude à la natation conseillée) ;
- Informer IT'S ON de toute condition de santé particulière pouvant affecter la sécurité d'un participant ;
- Veiller au respect des consignes de sécurité données par les moniteurs ;
- S'assurer que les participants mineurs sont autorisés par leurs représentants légaux

### **5.2 Responsabilité de IT'S ON**

**L'école IT'S ON est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité. Les moniteurs sont titulaires des diplômes requis par la réglementation en vigueur (Brevet d'État ou équivalent).**

**IT'S ON décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels es participants pendant les séances.**

**Article 6 : Transport des participants** (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'école de surf IT'S ON s'engage à assurer le transport des participants dans le respect des réglementations en vigueur :

- Conducteurs titulaires du permis B en cours de validité
- Véhicules couverts par une assurance professionnelle adaptée
- Respect strict du nombre maximum de passagers autorisé
- Véhicules propres, entretenus et soumis aux révisions techniques obligatoires
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire pour tous les passagers

Le Responsable reste responsable des dommages matériels et corporels qu'ils

pourraient causer à autrui ou au véhicule pendant les déplacements, leur responsabilité civile personnelle pouvant être engagée.

Des photos ou vidéos peuvent être prises lors des séances à des fins promotionnelles (site web, réseaux sociaux). Le Responsable du groupe est invité à informer les participants à cette pratique. En l'absence d'opposition écrite notifiée avant la séance, IT'S ON considère que les participants acceptent cette utilisation.

Les informations collectés lors de la réservation sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion de la prestation. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, exécutable par email à [itson.surf@gmail.com](mailto:itson.surf@gmail.com).

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de l'école IT'S ON.

<p><b>Signature du Responsable du Groupe</b> <i>(précédée de la mention « lu et approuvé »)</i></p> <p><b>Nom :</b></p> <p><b>Date :</b></p>	<p><b>Cachet et signature de l'école IT'S ON</b></p> <p><b>IT'S ON SURF SCHOOL</b> 4 Impasse Purgaton 33470 GUJAN MESTRAS SIRET: 833 500 374 00016</p>
--	--